



## IMMOBILIER Expertise

 **JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES**  
Formation continue pour les experts TEGoVA



# LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIS ET SES OBLIGATIONS (LOIS CLIMAT ET RÉSILIENCE)



**DURÉE :** 7h de formation à distance.



**COÛT DE LA FORMATION :**  
492€ TTC soit 410€ HT par participant.



**PUBLIC CONCERNÉ :**  
Notaires, négociateurs, experts et tout collaborateur de l'office impliqué dans les dossiers immobiliers.  
15 participants maximum.



**PRÉREQUIS :**  
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



**MOYENS TECHNIQUES :**  
Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :**  
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



**MÉTHODES D'ÉVALUATION :**  
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



**MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :**  
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>  
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

## OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Appréhender les évolutions et pathologies du thermique du bâti.
- ✓ Améliorer la thermique du bâti pour répondre à la loi climat et résilience.
- ✓ Donner aux syndicats et à tout acteur du bâti les informations pour faire réaliser le plan pluriannuel des travaux.
- ✓ Planifier les nouvelles obligations en matière d'audit énergétique.
- ✓ Maîtriser les nouvelles procédures issues de la Loi Climat et résilience.

**PÉDAGOGIE :** Dominique BOUSSUGE, pathologiste internationale, experte technique et scientifique des ouvrages bâtis et ouvrages d'art, protection et sauvegarde du patrimoine mondial. Présidente de l'Institut International des Experts. Formatrice et professeure en école supérieure de l'immobilier.

## PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

### 9h-12h30

#### LES ÉVOLUTIONS THERMIQUE DE NOS BÂTIS

- Le bâti ancien
- Le bâti moderne
- Le bâti dénaturé

#### L'ARCHITECTURE ET SA THERMIQUE

- Le toit, la couverture, la charpente, les combles
- Les murs extérieurs
- Les espaces tampons

#### COMPRENDRE LE COMPORTEMENT HYGROMÉTRIQUE

- Les transferts d'humidité

#### L'HUMIDITÉ PRODUITE PAR L'ACTIVITÉ HUMAINE

- Les pics d'humidité et de condensation
- Le point de rosée

#### L'IMPERMEABILISATION PAR L'EXTÉRIEUR ET L'INTÉRIEUR

- L'isolation par l'intérieur
- L'isolation par l'extérieur

#### LES INFILTRATIONS D'AIR

- Les parois froides
- Les ponts d'entrée

#### LES PONTS THERMIQUES

- Les points singuliers à traiter

#### AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE THERMIQUE

- Quelques points singuliers à améliorer

12h30-14h  Déjeuner





## IMMOBILIER Expertise

 **JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES**  
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2024

# LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIS ET SES OBLIGATIONS

## PROGRAMME (SUITE)

 **DURÉE :** 7h de formation à distance.

 **COÛT DE LA FORMATION :** 492€ TTC soit 410€ HT par participant.

 **PUBLIC CONCERNÉ :** Notaires, négociateurs, experts et tout collaborateur de l'office impliqué dans les dossiers immobiliers. 15 participants maximum.

 **PRÉREQUIS :** Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

 **MOYENS TECHNIQUES :** Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

 **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :** Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

 **MÉTHODES D'ÉVALUATION :** Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :** Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>  
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

14h-17h30

### RÉFORME DU DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

- Les dates clés de la Loi Climat et Résilience
- Les Classes et ses performances
- Les obligations d'un DPE COLLECTIF en copropriété
- Les interdictions de mise en location

### LOI N°2021-1104 DU 22 AOÛT 2021

- Infrastructure collective de recharge pour véhicule électrique
- La vente de bâtis ou parties de bâtis à usage d'habitation
- Plan pluriannuel des travaux
- Police de sécurité et de la salubrité des immeubles
- Fonds de travaux
- Le droit de surplomb

### LES EXIGENCES DU DPE

- Comment améliorer l'étiquette du DPE
- Les propositions d'amélioration d'un DPE

### COMMENT AMÉLIORER LE CONFORT THERMIQUE DES BÂTIS

- L'isolation par l'extérieur
- L'isolation des combles perdus et rampant
- L'isolation des vides sanitaires et des planchers bas
- Le thermostat d'ambiance
- Le chauffage
- La ventilation mécanique
- Les entrées d'air autoréglables
- L'eau chaude sanitaire
- Les menuiseries extérieures
- Les murs en contact avec un volume non chauffé
- Enduits aux propriétés isolantes
- Les conduits de fumée
- Les vide-ordures

### GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : [organismeformation@adnov.fr](mailto:organismeformation@adnov.fr)

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,**  
**CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620** 

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 